



The European Consumers' Organisation

COMMUNIQUE DE PRESSE  
PRESS RELEASE

**Contact: John Phelan: +32 (0) 2 789 24 01**  
**Date: 19/05/2011**  
**Reference: PR/2011/024**

## **La stratégie de l'UE en matière de propriété intellectuelle : un combat d'arrière-garde Le BEUC mène campagne pour des droits d'auteur équilibrés**

La Commission européenne devrait publier ce mardi 24 mai sa stratégie sur les futurs droits en matière de propriété intellectuelle (DPI). Devançant cette publication, le BEUC a déjà diffusé sa propre stratégie qui propose la perspective des consommateurs européens, identifie les défauts du système actuel et propose un système de droits d'auteur qui bénéficie tant aux créateurs qu'aux consommateurs.

En vue d'atteindre un tel résultat, l'UE doit, dans sa stratégie, se concentrer sur un accès plus ouvert au contenu en ligne, à l'information et à la connaissance à travers l'Europe, plutôt que réprimer de plus en plus sévèrement les infractions présumées.

La réglementation de droits d'auteur restera tout à fait dépassée au sein de l'Union européenne, à défaut de, notamment :

- Développer des services attrayants en ligne pour tous les types de contenu (musique, audiovisuel, e-livres, etc.) permettant au consommateur d'acheter en toute légalité le contenu de son choix quelles que soient les frontières nationales. En raison d'obstacles liés aux droits d'auteur, certains sites de téléchargement musical en ligne ne sont actuellement pas disponibles dans de nombreux Etats membres. Par exemple, Spotify est seulement disponible dans 7 pays;
- Faciliter l'affranchissement de droits et les licences multi-territoriales qui permettent une distribution plus aisée du contenu en ligne et qui par conséquent augmentent l'accès et le choix des consommateurs ;
- Réformer le système exorbitant des redevances pour droits d'auteur en vue de refléter l'utilisation réelle par le consommateur;
- Adopter des règles strictes en matière de transparence, de responsabilité et de supervision des sociétés de gestion collective des droits d'auteur;
- Définir des mesures de mise en application équitables et proportionnelles qui respectent les droits fondamentaux des consommateurs et établir une distinction claire entre les utilisateurs individuels et les activités lucratives relevant du crime organisé.

Monique Goyens, Directrice générale de l'Organisation européenne des consommateurs, a commenté:

« La protection de la propriété intellectuelle constitue l'un des piliers du marché unique numérique. Les Européens ont besoin d'un cadre légal actualisé, équilibré et à l'épreuve du temps en ce qui concerne le système de protection des droits d'auteur. Actuellement, c'est un droit antique qui s'applique aux services les plus modernes. Les DPI devraient permettre au consommateur d'avoir accès au contenu en ligne, protéger l'œuvre des artistes et promouvoir l'innovation en Europe. De nombreuses législations en matière de droits d'auteur sont loin d'atteindre ces objectifs et sont totalement dépassées à l'ère numérique. Il y a donc une énorme pression sur la nouvelle stratégie européenne afin qu'elle fournisse une réponse adéquate. »

« Quant aux modes actuels de sanctions, poursuivre des individus à grand fracas peut faire facilement la Une, mais est tout à fait à côté de la question. Le droit d'auteur doit être vu comme un bouclier et non comme une arme dont se servent ses détenteurs. »

FIN

**Consultez la stratégie du BEUC en matière de propriété intellectuelle en cliquant sur [ce lien](#) (uniquement disponible en anglais).**

BEUC, the European Consumers' Organisation

+32 2 789 24 01 - [press@beuc.eu](mailto:press@beuc.eu)

Want to know more about BEUC? Visit [www.beuc.eu](http://www.beuc.eu) [www.twitter.com/beuctweet](https://www.twitter.com/beuctweet)

 EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45 